

AJAIN - CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015(COMPTE-RENDU)

Appel nominal des membres	1
Désignation du secrétaire de séance	1
Projet de délibération sur la répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour l'année 2015.....	1
Approbation de compte-rendu du conseil municipal du 16 juin 2015	2
Questions diverses :.....	2

Appel nominal des membres

- * Présents : Guy Rouchon, Laurence Bourdier, Jacqueline Peyrot, Thomas Marty, Jean-Pierre Godefroy, Didier Gorius, Mireille Fayard, Pascale Tête, Denis Turpinat, Simone Lacoste, Marie-Andrée Boutet (arrivée à 21h25) Laëtitia Gouvernaire.
* Absents excusés : Roland Dardy, Christophe Lecossois, Dominique Peynot.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné :

Laëtitia Gouvernaire

Projet de délibération sur la répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour l'année 2015

Le maire expose le projet de délibération, voté auparavant par le Conseil Communautaire le 24 juin 2015, qui prévoit la répartition financière du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Le FPIC est alimenté par prélèvement sur les ressources des intercommunalités aux potentiels financiers agrégés par habitant dépassant un certain seuil, les sommes sont reversées aux intercommunalités moins favorisées, classées en fonction d'un indice tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal. La commune d'Ajain, percevra 19662€ pour l'année 2015.

Un fond de concours à destination des communes du territoire a été institué suite au versement au profit de la communauté d'agglomération du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales. La commune d'Ajain avait postulé pour une somme de 15000 euros pour le projet d'espace de loisirs et de détente dans le parc de l'EHPAD en bordure de la rue principale. La commune d'Ajain a obtenu les 15000 euros du fond de concours.

Ensuite, le projet de délibération est soumis au vote du Conseil Municipal :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 11

Approbation de compte-rendu du conseil municipal du 16 juin 2015

*Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0*

Questions diverses :

Par la suite, le Maire informe le Conseil Municipal :

- Nomination d'un nouveau Directeur pour l'E.H.P.A.D Les Signolles

Le Directeur de l'ARS a informé Monsieur le Maire de l'arrivée d'un Directeur pour le mois de septembre 2015.

- FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)

Versera la somme de 6840€ pour la commune d'Ajain, afin de financer au minimum 40% d'équipements ruraux. Pour l'obtention de cette somme, il faut déposer une demande avant le 15 septembre 2015 (pour le projet du square).

- Recette des amendes de police

Pour percevoir les 418€ d'amendes de police, il faut constituer un dossier de demandes de devis concernant l'amélioration de la sécurité sur la commune (type de panneaux de signalisation).

- **Radars pédagogiques**

La communauté d'agglomération du Grand Guéret va disposer de 2 radars pédagogiques qu'elle mettra à disposition des communes 15 jours et 2 fois par an.

- **Défibrillateur pour la commune d'Ajain**

Le Crédit Agricole propose de financer en partie l'achat d'un défibrillateur pour la commune.

- **Réunion de mise à niveau des agendas d'accessibilité**

Elle aura lieu le 7 juillet 2015 à la Communauté d'agglomération.

- **SDEC**

La commune d'Ajain a adhéré au groupement d'achat d'électricité piloté par le SDEC.